



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Mont de Marsan, le **27 OCT. 2015**

Service Aménagement et Habitat

Bureau de l'Aménagement de l'Espace

Affaire suivie par : Mme Bernadette CASTETS
Tél : 05 58 51 32 46
Mél : bernadette.castets@landes.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par délibération communautaire du 8 décembre 2014, vous avez prescrit un PLU intercommunal à l'échelle de la communauté de communes du Pays Grenadois, qui tiendra lieu également de Programme Local de l'Habitat (PLH).

En tant que service associé à votre procédure, je vous prie de bien vouloir trouver une note de cadrage portant sur le domaine de l'habitat, qui regroupe toutes les informations réglementaires et utiles susceptibles de nourrir votre réflexion.

Cette note sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat du département des Landes (<http://www.landes.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire > Urbanisme > Porter à connaissance de l'Etat des documents d'urbanisme » ou directement à l'adresse :

<http://www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html>

Mes services restent bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental,

Thierry VIGNERON

Monsieur Pierre DUFOUR
Président de la Communauté de
Communes du Pays Grenadois
14 Place des Tilleuls
40270 GRENADE-SUR-L'ADOUR